



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Stabilité à Neuchâtel qui reste à gauche

Les élections communales du 13 mai en ville de Neuchâtel ont abouti aux résultats suivants :

Sont élus au Conseil communal (exécutif) Olivier Arni (PS) avec 2878 voix, Alain Ribaux (PLR/2782), Thomas Facchinetti (PS/2507), Pascal Sandoz (PLR/2080) ainsi que Christine Gaillard (Les Verts/1995). Les quatre sortants sont donc réélus tandis que le socialiste Thomas Facchinetti, actuel délégué aux étrangers du canton de Neuchâtel, remplace sa collègue de parti Françoise Jeanneret qui ne se représentait pas.

Au Conseil général, le Parti socialiste obtient 14 sièges, sans changement par rapport aux élections de 2008, les Verts 7 (+1), le Parti ouvrier populaire 2 (+1) et le mouvement de gauche Solidarités 2 (-1). De son côté, le PLR obtient 15 sièges (+4) et le Parti démocrate chrétien 1 (+1). Avec 7,64 % des suffrages, l'UDC, apparenté à l'UDF, qui disposait de 6 sièges durant la précédente législature, n'a pas obtenu le quorum fixé à 10% des voix dans le canton de Neuchâtel et disparaît du législatif de la ville de Neuchâtel. Ont également obtenu des voix - mais aucun siège - le Parti évangélique (1,38%), le Parti bourgeois démocratique (1,56%) et le Mouvement citoyens neuchâtelois (2,79%).

Le résultat détaillé de ces élections communales figure sur le site de la Ville de Neuchâtel sous la rubrique Elections communales 2012 (<http://www.neuchatelville.ch/elections2012.html>)

Neuchâtel, le 13 mai 2012

Chancellerie communale

Renseignements complémentaires :

Bertrand Cottier, vice-chancelier, tél. 079 / 755 32 57, courriel: bertrand.cottier@ne.ch

Patrice Neuenschwander, chargé de communication, tél. 079 / 817 93 72, courriel: patrice.neuenschwander@ne.ch